

Les installations électriques dans les parties communes des immeubles d'habitation

La France compte
au 1er janvier 2023 :

16,6
millions de
logements
collectifs



Source : INSEE - France métropolitaine

90 %

des installations électriques
des parties communes
comportent au moins
une anomalie électrique



Il n'existe pas
de diagnostic électrique
obligatoire (DEO)
pour les parties
communes.